

002-218301455-20251215-062025-DE
Reçu le 18/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq et le quinze décembre, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Guy PARTAGE, Maire de Varages.

Etaient présents : ANDRIES Jean-Michel, BLANC Gilles, COULOMB Elisabeth, DAVIN Yves, ESPITALIER Nathalie, GOUDAL Jean-Pierre, HOYOUX Lucien, POSTAL Marie-Françoise.

Etaient absents : BLANC Vincent, BONGIORNO Julia, CLAUSSE Benjamin, LANXADE Constance, MOISSON Michel (procuration à Elisabeth Coulomb), MEZIERE Stéphanie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire, Yves DAVIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée communale de la convention établie avec le Club Vélo Sport Hyérois relative à l'organisation du départ de l'épreuve 2 des 23^{ème} Boucles du Haut Var » prévue le dimanche 15 février 2026 sur la commune.

Cette convention a pour objet d'autoriser l'association Vélo Sport Hyérois à organiser le départ de l'épreuve 2 des 23^{ème} Boucles du Haut Var le dimanche 15 février 2026 sur la commune de Varages. L'association assurera tous les supports de communication pour cette manifestation mise en valeur par le logo de Varages (maillot jaune, plaquettes, affiches...). La commune doit s'engager à verser une participation financière pour ces actions engagées par l'Association ; elle devra prendre tous les mesures nécessaires pour la sécurité (arrêtés municipaux, mise en place de barrières....) et devra s'engager à mettre à disposition une salle de permanence avec collation pour une quarantaine de personnes et des sandwichs pour une soixantaine de personnes pour cette manifestation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver les termes de la convention établie avec le Club Vélo Sport Hyérois relative à l'organisation des « 23^{ème} Boucles du Haut Var » prévue le dimanche 15 février 2026 sur la commune,
- s'engage à inscrire cette dépense au budget communal,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire
PARTAGE Guy



Le secrétaire de séance
DAVIN Yves

N°96

**CONVENTION AVEC
LE CLUB VELO SPORT
HYEROIS POUR
L'ORGANISATION DES
23^{ème} BOUCLES DU
HAUT VAR**

DEPARTEMENT
DU VAR

COMMUNE DE VARAGES

Date de la
convocation :

8 décembre 2025

Nombre de
conseillers en
exercice :

15

Présents : 9

Votants : 10

Votes Pour : 10

Votes Contre : 0

Abstention : 0